



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
-----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2024 / 235

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 décembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER Jeanine, CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jocelyne PION.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

*Nomenclature @ACTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**CESSION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE ZC 45 « LES GRANDES POCHES » EPINEUIL AU PROFIT DE LA SOCIETE ON TOWER FRANCE**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la société ON TOWER France a sollicité la ville de Tonnerre afin d'acquérir une emprise de 61 m<sup>2</sup> de la parcelle sise sur la commune d'Epineuil, lieu-dit « Les Grandes Poches », cadastrée ZC 45.

- Vu l'article L.2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que cette parcelle appartient au domaine privé communal ;
- Considérant qu'une infrastructure de téléphonie mobile propriété de la société ON TOWER France est déjà installée sur cette parcelle ;
- Considérant l'absence de projet communal sur cette parcelle ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 23</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- De céder à la société ON TOWER France, une emprise de 61 m<sup>2</sup> de la parcelle située lieu-dit « Les Grandes Poches » cadastrée ZC 45 au prix de 54 000€ hors taxes, hors frais de mutation et de division parcellaire ;
- De conclure sur les parcelles ZC 44 et 72 une servitude de passage ainsi qu'une servitude de tréfonds, nécessaires à l'accès de l'emprise cédée ainsi qu'à l'alimentation des équipements (cf plan annexé) ;

- De confier à l'étude notariale V2N Notaires située à Paris (75116), à la demande de l'acquéreur, le soin d'établir l'acte authentique de vente dont les frais de notaire et autres frais liés à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à cette vente.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre